

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Saint-Omer - Canton de Lumbres

## **COMMUNE D'ESQUERDES**

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-34 DU 14 JUIN 2024 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire d'ESQUERDES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale :

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 07 juin 2021 après avis du Comité Social Territorial en date du 24 mars 2021

## ARRETE

**ARTICLE 1** - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
WALLET née BERDOU Natacha	Adjoint du Patrimoine Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	14/06/2024

Proportion Hommes / Fem	mes des agents p	romouvables *
Total	Hommes	Femmes
	0	100

<sup>\*</sup> ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / F	emmes susceptibles	d'être promus
Total	Hommes	Femmes
	100	100

## ARRÊTE

ARTICLE 2: - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3: - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

Olivier OBERT

